



MARCHE
D'EXPLOITATION CHAUFFAGE
AVEC GROS ENTRETIEN ET
RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ET
OBLIGATIONS DE RESULTATS DE TYPE
P2P3PFI POUR LES EPLE
PERIODE DU 1 JUILLET 2013 AU 30 JUIN 2022

ANNEXE 9 AU CCTP
SENSIBILISATION ET INFORMATION
DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

SOMMAIRE

1	Enjeu	3
2	Etiquette énergétique	3
2.1	Actions à mener par l'exploitant sur chacun des EPLE du lot	3
2.2	Coordination avec la communauté scolaire	3
3	Réunion de prise de contact (2h en octobre)	4
3.1	Actions à mener par l'exploitant sur chacun des EPLE du lot	4
3.2	Coordination avec la communauté scolaire	4
4	Semaine polaire (entre octobre et fin décembre)	5
4.1	Actions à mener par l'exploitant sur chacun des EPLE du lot	5
4.2	Coordination avec la communauté scolaire	5
5	Conférences de sensibilisation (4x1h en hiver) adultes et élèves des classes de seconde	6
5.1	Actions à mener par l'exploitant sur chacun des EPLE du lot	6
5.2	Coordination avec la communauté scolaire	7

1 – ENJEU

La sensibilisation menée par l'exploitant sera d'autant plus efficace si elle est liée à un projet collectif de maîtrise de l'énergie développé par les usagers. La sensibilisation menée par l'exploitant devra donc être menée en bonne coordination avec l'équipe de direction et éducative. L'exploitant s'informerait donc auprès du chef d'établissement sur l'engagement de l'établissement dans ce type de démarche. Les acteurs déjà engagés pourront donc ainsi, s'ils le souhaitent, accompagner les temps officiels de sensibilisation pour accroître l'écho auprès des jeunes. Ces messages seront en effet d'autant plus opérationnels s'ils sont relayés au niveau éducatif au sein de l'ensemble de la communauté scolaire.

Pour développer ce projet progressivement et selon les possibilités de chaque EPLE, la Région Ile-de-France met à leur libre disposition le programme « Lycée Eco-responsable ». Cette démarche vise à aider les lycées motivés par une contribution des usagers à la maîtrise de l'énergie.

Les outils ainsi proposés sont intégralement téléchargeables, notamment le Guide « Lycée Eco-responsable », sur le site <http://lycees.iledefrance.fr> (rubrique « DD », puis « Lycée Eco-responsable »). Ce classeur peut aussi être adressé sur demande à tout exploitant ou communauté scolaire auprès du service « Qualité Environnementale des Lycées » de la Région.

2 – ETIQUETTE ENERGETIQUE

2.1 – ACTIONS A MENER PAR L'EXPLOITANT SUR CHACUN DES EPLE DU LOT

L'exploitant devra réaliser les étiquettes « Energie » et « Emission de CO2 » de chaque lycée, selon le modèle de l'Arrêté du 07 décembre 2007, relatif à l'affichage du Diagnostic de Performance Energétique dans les bâtiments publics en France Métropolitaine.

Une fois ces étiquettes réalisées et approuvées par le pouvoir adjudicateur, les affiches (format A3 en couleur et plastifiées) seront fournies par le Titulaire au chef d'établissement et au pouvoir adjudicateur.

L'EPLE a la responsabilité de l'affichage.

Cette étiquette sera à réaliser 3 fois durant le contrat :

- A la fin de la première saison de chauffe ;
- A la fin de la quatrième saison de chauffe ;
- A la fin de la dernière saison de chauffe.

2.2 – COORDINATION AVEC LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

L'exploitant fournira au chef d'établissement et aux agents techniques de la région les éléments relatifs à la consommation énergétique du lycée (Etiquette « Energie », bilan d'exploitation...). Ceux-ci pourront ainsi les communiquer ou les mettre à disposition des équipes administratives et éducatives du lycée. Sur cette base, un comité pourra développer en interne une sensibilisation spécifique aux économies d'énergie au sein de la communauté scolaire, selon les modalités souhaitées par le chef d'établissement. Des actions plus ou moins approfondies pourront être envisagées notamment à partir de la démarche « Lycée Eco-responsable » proposée par la Région sur le volet « Energie-Climat ».

Ainsi, chaque établissement pourra selon ses modalités internes :

- afficher les données dans le hall de l'établissement ou à défaut près du point d'entrée ou d'accueil de l'établissement ;
- informer et transmettre en conseil d'administration.

3 – REUNION DE PRISE DE CONTACT (2H EN OCTOBRE)

3.1 – ACTIONS A MENER PAR L'EXPLOITANT SUR CHACUN DES EPLE DU LOT

Le Titulaire devra participer à une réunion de prise de contact avec la communauté scolaire, organisée selon les modalités internes de chaque établissement pour traiter les points suivants :

- Présentation du métier d'exploitant et de la mission contractuelle vis à vis de la Région ;
- Présentation globale des grandes caractéristiques de l'installation thermique de l'établissement ;
- Rappel des grandes lignes du bilan précédent (sauf année 1) ;
- Recueil du retour des utilisateurs sur leur ressenti par rapport au confort thermique au sein du lycée (périodes et zones de surchauffe ou de sous-chauffe) ;
- Information sur les températures de consignes du chauffage, tirées de la réglementation en vigueur, et sur les réduits appliqués en période d'innoculation (soirée, week-end, vacances). Rappel du gros potentiel d'économies que représentent ces périodes d'innoculation aussi bien au niveau du chauffage que de l'électricité ;
- En cas d'organisation de la « Semaine Polaire » par l'EPLE, prise de connaissance de l'organisation envisagée au sein de la communauté scolaire pour cette semaine et pour les 4 conférences de sensibilisation (dates et correspondants) ;
- Information sur les données qui seront remises au chef d'établissement au cours de l'année (Etiquette « énergie », bilan de consommation et d'exploitation).

3.2 – COORDINATION AVEC LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

Le chef d'établissement pourra inviter à cette réunion, qui se tiendra dans le lycée, l'ensemble des acteurs clef concernés au sein de la communauté scolaire avec notamment des représentants de l'équipe administrative, des représentants de l'équipe technique, des représentants de l'équipe enseignante (dont, dans la mesure du possible, un professeur d'arts plastiques), l'ensemble des éco-délégués ou à minima deux représentants des élèves et le comité « Lycée Eco-responsable » s'il existe déjà.

Lors de cette première réunion, le lycée pourra ainsi faire remonter en direct à l'exploitant le ressenti des utilisateurs. En effet, il est important de pouvoir prendre acte et remédier aux premiers problèmes manifestes avant d'entamer une campagne de sensibilisation.

La mobilisation autour de cette réunion permettra d'engager ou non des actions en écho aux informations transmises par l'exploitant. Elle permettra d'initier une participation active de la communauté scolaire à l'optimisation énergétique de son propre établissement, avec une bonne compréhension des rôles de chacun et des enjeux partagés.

Enfin, lors de cette réunion et des discussions autour de la « Semaine Polaire », le concours d'affiches sera évoqué et le cas échéant, le jury constitué au sein de l'établissement s'il décide d'y participer.

4 – SEMAINE POLAIRE (ENTRE OCTOBRE ET FIN DECEMBRE)

La « **Semaine Polaire** » se déroulera une fois par an en hiver entre octobre et janvier, lorsque le froid s'installe et lorsque les élèves n'ont pas tous le réflexe de s'habiller en conséquence.

Il s'agira de créer un événement autour d'une idée simple : « s'habiller en fonction de la météo ».

Créer une « Semaine Polaire », par la promotion du port d'une polaire ou d'un pull, permet de rappeler à chacun que dès les premiers frimas, il est nécessaire d'adopter une tenue vestimentaire appropriée.

Cette semaine de sensibilisation sera axée sur un concours d'affiche organisé par l'établissement auprès des élèves de seconde sur le thème des économies d'énergie.

4.1 – ACTIONS A MENER PAR L'EXPLOITANT SUR CHACUN DES EPLE DU LOT

Pour aider l'établissement à mener cette campagne, l'exploitant interviendra en tant qu'interlocuteur de la communauté scolaire sur l'optimisation énergétique du lycée.

A ce titre, le Titulaire devra être membre du jury du concours d'affiches et voter.

4.2 – COORDINATION AVEC LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

Afin d'aider l'équipe de direction et l'équipe éducative dans la coordination à trouver avec la sensibilisation menée par l'exploitant, des propositions peuvent lui être transmises. Chaque EPLE reste autonome dans leur mise en œuvre selon ses modalités propres.

Pour proposer une semaine de sensibilisation aux économies d'énergie au sein de toute la communauté scolaire, il est notamment suggéré de cibler plus particulièrement les classes de seconde puisqu'elles arrivent généralement dans l'établissement.

Durant cette semaine, l'établissement pourra organiser une campagne d'affichage au sein du lycée en utilisant les supports et informations fournies par l'exploitant à la réunion d'information et aux conférences de l'année précédente: bilan et données de consommation (graphes), températures de consigne, postes énergétiques du lycée, etc...

Cette semaine pourra ainsi être l'occasion de focaliser sur les messages de sensibilisation aux consommations d'éclairage et de bureautique, sur lesquelles l'utilisateur peut être acteur. En effet, il est important d'impliquer les élèves dans la réduction des consommations sur lesquelles ils peuvent agir directement (donc surtout électriques : éclairage et bureautique), en faisant le lien entre leur confort thermique et les enjeux énergétiques.

Durant cette « **semaine polaire** », il pourra être ainsi rappelé les bons réflexes moins coûteux en énergie qu'il est possible de réaliser soi-même, via une campagne d'affichage dans les salles de classes et/ou les lieux de vie.

Il devra être précisé et même souligné que les changements de comportement et les légers aménagements n'engendreront aucune contrainte, perte de confort ou investissement lourd mais auront, pourtant, un réel impact sur la consommation d'énergie de l'établissement.

La communication à travers une **campagne d'affichage et d'information** pourra porter à titre d'exemple sur les thèmes suivants, grâce à des messages clairs :

- Campagne d'affichage sur chaque porte donnant sur l'extérieur pour veiller à les fermer correctement ;

- Campagne d'affichage dans chaque salle, pour inciter à éteindre la lumière et les ordinateurs dès qu'une classe quitte la salle. Le même type d'affichage devra être placé dans chaque bureau des services administratifs ;
- Campagne d'affichage de panneaux d'information sur l'analyse des consommations d'énergie du lycée. L'analyse affichée devra prendre en compte au minimum les 3 dernières années de consommation, et souligner les gros postes de consommation.

Pour information, des propositions d'affiches sont disponibles sur : http://www.energieplus-lesite.be/energieplus/page_10140.htm?reload

Cette campagne pourra être complétée par un **concours d'affiches** sur les « écogestes » auprès des classes de seconde, pour lequel l'engagement des professeurs d'art plastique peut être un vecteur de réussite.

Un jury permettra l'élection de la meilleure affiche. Il pourra regrouper l'exploitant et les membres de la communauté scolaire ou du comité écoresponsable impliqués dans cette campagne de sensibilisation (professeurs, personnels administratifs et techniques, éco-délégués). L'affiche lauréate pourra ainsi être présentée toute l'année dans le lycée à grande échelle (dans le hall d'entrée, les lieux de vie, le réfectoire, etc.....).

La classe gagnante recevra comme récompense pour son travail, un sweat par élève.

5 – CONFERENCES DE SENSIBILISATION (4X1H EN HIVER) ADULTES ET ELEVES DES CLASSES DE SECONDE

Idéalement proche de la « Semaine Polaire », le titulaire organisera 4 conférences d'une heure chacune (soit 1/2 journée), afin de présenter son bilan annuel et les actions qui peuvent être relayées par la communauté scolaire.

5.1 – ACTIONS A MENER PAR L'EXPLOITANT SUR CHACUN DES EPLE DU LOT

Cette information pourra prendre la forme d'une conférence réalisée par l'exploitant lui-même.

Les acteurs à cibler seront en priorité les enseignants, le personnel administratif, les éco-délégués et les classes de seconde.

Il est prévu 4 conférences d'une heure, afin d'atteindre le plus grand nombre d'acteurs concernés.

Le plan de l'intervention sera le suivant :

- Une analyse des consommations issues de son bilan d'exploitation. L'intervenant pourra souligner les économies qui sont réalisables localement, au sein du lycée, sans pour autant diminuer le confort des utilisateurs ;
- Un point sur les travaux réalisés et à venir ;
- Un bilan économique des consommations d'énergie (à partir des données de coûts fourni par le pouvoir adjudicateur) et des investissements réalisés.

5.2 – COORDINATION AVEC LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

Les modalités d'organisation logistique seront établies en lien direct avec les chefs d'établissement et équipes de direction selon leurs modalités propres, et selon le projet qu'ils souhaitent développer en interne autour de la maîtrise de l'énergie.